Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
OCCITANIE

http://www.ccpa-ccrpa.org

Compte-rendu

Journée thématique du CRPA Occitanie – 31 Janvier 2019

« FACE AUX EXCLUSIONS, COMMENT FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ? »

Election des délégué-e-s CRPA Occitanie 2019

Participants :

61 participants : 41 personnes accueillies/accompagnées (67 %) et 20 professionnels (33 %)

Rappel du programme :

9h15	**Accueil – Petit déjeuner**
9h45	*Mot de bienvenue*
10h	Présentation du CRPA, son fonctionnement et du bilan 2018
10h15	Présentation de l'élection des délégué-e-s CRPA Occitanie 2019
10h30	Petits groupes : Partage d'expériences sur l'exclusion (1/2)
11h	***Pause***
11h15	Petits groupes : Partage d'expériences sur l'exclusion (2/2)
11h45	Présentation des candidats + vote
12h30	***Déjeuner + dépouillement***
14h	Annonce des résultats des élections
14h15	Groupe de travail : les freins à l'inclusion
15h	***Pause + vote prochain thème***
15h15	Groupe de travail : leviers à l'inclusion
15h45	Restitution des travaux de l'après-midi
16h	*Mot de fin*

Présentation du CRPA Occitanie

❖ Le Conseil Régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées c'est :

- **Une instance permettant la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**
- Qui permet d'**exercer sa citoyenneté**
- Un **outil d'insertion** et de **développement des compétences.**

Le CRPA rassemble :

- des personnes en situation de pauvreté, ou l'ayant été →2/3 des participants,
- et des intervenants sociaux (professionnels de l'action sociale, bénévoles, représentants d'administration, d'organismes ou services de l'État → maximum 1/3 des participants.
- pour **construire une parole collective autour des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

Le décret du 27 octobre 2016, reconnaît l'existence officielle de ces instances, qui désormais s'appellent : le CNPA (Conseil national des personnes accueillies/accompagnées) et les CRPA (Conseils régionaux des personnes accueillies/accompagnées).

Ce décret précise également les modalités de fonctionnement et d'organisation de ces instances. Les engagements et les valeurs de ces instances restent les mêmes.

❖ Les objectifs :

- **Construire une parole collective**, celle du CRPA, à partir des expériences de vie de chacun, sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- **Favoriser l'accès à l'information, l'acquisition de connaissances et le développement/renforcement de l'expertise** des personnes directement concernées par les situations de pauvreté à l'égard des politiques publiques.
- **Favoriser la prise en compte de la parole des personnes en situation de précarité par les pouvoirs publics;**
- **Faire évoluer les représentations** des uns et des autres.

❖ Les règles de vie :

Cf. Annexe 1

❖ Les actions menées en Occitanie en 2018 :

⇨ **LES PLÉNIÈRES : à la rencontre des territoires…**

- 22 Mars à Lisle-sur-Tarn : « L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques »
- 06 Juin à Perpignan : « Le logement d'abord »
- 25 Septembre à Tarbes : « De la rue au logement, violences et difficultés dans le parcours institutionnel »

Ces journées sont préparées dans le cadre de comité de pilotage réunissant les délégués CRPA, les membres actifs, la chargée de mission, et des invités (intervenants et/ou personnes concernées par le thème).

⇨ **Les représentations institutionnelles**

- Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)
- Club régional des SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation);
- Conseil d'administration et bureau du SIAO 34, Copil SIAO 31 ;

- Commission de médiation DALO : Hérault, Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales et Lozère;
- Comité régional de validation des projets Pensions de famille/Maisons Relais ;
- Conférence Intercommunale du Logement Toulouse Métropole ;
- Comité responsable du Plan Départemental de l'Hébergement et de l'Accès au Logement des Personnes Défavorisées du Gers (PDALHPD 32)

⇨ **La participation aux groupes de travail**

- Participation à l'expérimentation d'une méthode de participation des personnes concernées dans les formations de travail social, en lien avec différentes écoles de travail social;
- Préparation d'une conférence pédagogique sur l'inclusion début 2019, en lien avec les étudiants et professionnels de l'institut de formation au travail social ERASME ;
- Contribution à l'élaboration de modules de formation sur l'accès au numérique pour les étudiants en travail social (Croix-Rouge, ERASME) ;
- Contribution à l'élaboration de la grille d'inspection contrôle de la DGCS relative à l'effectivité des droits des personnes en hébergement – volet « Droit à la participation, à l'expression et exercice de la citoyenneté » ;
- Participation au suivi de la mise en œuvre du « référent de parcours » en Ariège ;
- Participation au projet « Logement d'abord » porté par la Ville de Toulouse ;
- Participation aux groupes de travail autour de la santé, en lien avec la Plateforme santé précarité
- Intervention sur la participation à l'IRTS de Montpellier et sur le travail pair

⇨ **Le développement de la participation sur les territoires :**

- Côté ex Midi-Pyrénées : visite de structures sur les départements de la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées
- Côté ex Languedoc-Roussillon : visite de structures sur les départements de l'Hérault et de l'Aude.

La réalisation de ces différentes actions est rendue possible par le soutien de :

- la DGCS, au niveau national, qui permet d'assurer, l'animation et l'organisation des plénières et ainsi que des réunions préparatoires (comités de pilotage CRPA).
- la DRJSCS au niveau régional qui finance les actions de représentations et de développement du CRPA et de la participation sur le territoire Occitanie.

Présentation des élections des représentants du CRPA

Les différents documents reprennent les positions du CNPA et ont été enrichis par des propositions locales.

❖ Le rôle des représentants du CRPA

Cf. Annexe 2

❖ La charte des délégués

Cf. Annexe 3

❖ Présentation des élections

Cf. Annexe 4

Elections

8 candidat-e-s pour 8 postes à pourvoir.

N°	NOM / PRÉNOM	LOCALISATION
1	AMRANI Hamza (H)	LR
2	BOUTAOUS Fatima (F)	LR
3	COULIBALY Yacouba (H)	MP
4	MAGGIORE Sandrine (F)	MP
5	MAHFOUD Sabrina (F)	LR
6	PEINADO Valentin (H)	MP
7	RAMOA Antonio (H)	LR
8	WEBER Christian (H)	MP

Sandrine Maggiore étant absente pour des raisons de santé, le maintien de sa candidature a été soumis au vote et validé à l'unanimité par les participants.

Le dépouillement a été réalisé par la chargée de mission de la FAS, avec le soutien d'une personne accompagnée et d'un intervenant social.

Nombre de votants : 56 personnes

Résultats des élections : tous les candidats ont été élus

N°	NOM / PRÉNOM	NB VOIX
1	MAGGIORE Sandrine	48
2	MAHFOUD Sabrina	41
3	COULIBALY Yacouba	39
4	AMRANI Hamza	36
5	WEBER Christian	35
6	PEINADO Valentin	35
7	RAMOA Antonio	32
8	BOUTAOUS Fatima	31

L'expérience de l'exclusion

Temps collectif : les mots clés pour définir l'exclusion

Issues des échanges sur les situations où les personnes se sont senties exclues

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
• **Rejet** • Différence • **Isolement** • Violence • **Ignorance** • Abandon • Impuissance • Injustice • Inégalité	• Discrimination • Colère • Frustration • Honte • **Stigmatisation** • Dégradation de l'estime de soi • **Isolement**	• Refus de la singularité • **Stigmatisation** • **Indifférence** • Injustice • Sentiment de **rejet**	• **Solitude** • Ne plus avoir de repères • Ne plus avoir de toit • Ne plus avoir de ressources (matérielles, physiques, psychiques, etc.) • Ne plus être regardé ni écouté : **être inexistant** • Etre piégé dans l'incertitude	• **Rejet** • Manque d'information • **Isolement** • Réponses non adaptées aux volontés des personnes

Les notions qui reviennent le plus fréquemment sont les suivantes : **Isolement/solitude, rejet, ignorance/indifférence (être inexistant), stigmatisation**

On voit que l'exclusion implique la relation à l'autre, à la société, les personnes qui la vivent se sentent en marge de, mis à l'écart de, différents de…

Elle peut susciter des sentiments variés, mais toujours connotés négativement : injustice, impuissance, incertitude, honte, violence, etc.

Les échanges sur les différentes expériences de l'exclusion ont mis en évidence le caractère multidimensionnel de l'exclusion, car elle peut intervenir dans différentes sphères (santé, emploi, logement, relation sociale…). Il s'agit à la fois d'un état et d'un processus, dans lequel plusieurs mécanismes sont à l'œuvre.

L'inclusion sociale

La notion d'inclusion sociale est introduite dans les recommandations émises par les instances internationales et dans les politiques françaises

Il s'agit d'un nouveau paradigme de l'intervention sociale : une organisation est inclusion lorsqu'elle module son fonctionnement, s'assoupit et s'adapte pour offrir, au sein de l'ensemble commun, « un chez soi pour tou-te-s », entérinant ainsi le passage d'une « société des individus » à une « **société des singularités** » (Rosanvallon, 2011)

L'inclusion est au cœur de l'inclusion sociale tel qu'il a été défini, par décret en mai 2017, dans le code de l'action sociale et des familles : *« **le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté.** Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes. Le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le **changement social, le développement social et la cohésion de la société**. Il participe au **développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».***

L'inclusion est donc plus qu'une politique, c'est aussi une valeur, une éthique de justice et de cohésion sociale qui suppose l'acquisition de postures et outils spécifiques pour répondre aux enjeux de l'accompagnement.[1]

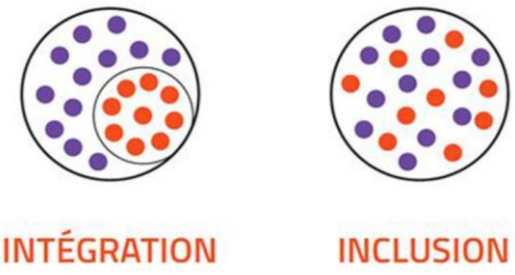

[1] *Cf. Conférence pédagogique sur « L'Inclusion : Inventer l'intervention sociale de demain », organisée le 18 janvier 2019 par le Centre Régional pour la Formation aux Métiers du Social ERASME.*

Restitution des ateliers :

⇨ Quels sont les freins à l'inclusion ?

- **Attitude/posture de rejet de certaines personnes** : Méconnaissance / Méfiance / Non acceptation des différences / Peur / Stigmatisation / discrimination / Manque d'ouverture et de tolérance / racisme
- **Complexité des démarches administratives** : Difficultés à obtenir des papiers / Difficultés relationnelles avec les services administratifs / Complexité administrative **/** Manque d'information, méconnaissance et complexité administrative
- **Problèmes de santé :** Handicap / Accessibilités (PH) / Troubles psy et autres maladies (VIH…) / Addictions
- **Différence culturelle et problématique de la langue** : Mauvaise maitrise de la langue / Méthode d'enseignement de la langue française / Langue - culture
- **Problèmes d'emploi/formation/précarité économique** : Echec scolaire et manque de formation / Barrières économiques / manque de moyens financiers / Perte d'emploi / durée du chômage / Précarité économique
- **Accompagnement insuffisant ou inadapté** : manque d'écoute et de cohérence / Manque d'infos, de lieux/personnes ressources / Manque de respect de l'individualité et de la temporalité de la personne **/** Pas de structures adaptées à tous les profils / Accompagnement individuel mais on individualisé
- **Organisation territoriale et règlementation** : Territoires enclavés (transports en commun) / Cartes scolaires / Problème de mobilité / Origine territoriale
- **Situation administrative :** non régularisation
- **Manque de moyens** (financier, logement, humains…)
- **Certains discours politiques et médiatiques / Normes et injonctions sociales**

⇨ Quelles préconisations pour favoriser l'inclusion ?

Travail social :

- **Développer l'aller vers**
- **Développer le travail pair**
- Organiser des **ateliers thématiques ouverts à tous,** animés par les travailleurs sociaux et les travailleurs pairs
- **Remettre le travail social à sa place de terrain** pour :
  - ✓ Favoriser les temps informels
  - ✓ Pratiquer la co-référence
  - ✓ Accompagner au plus près des besoins de la personne
- **Des financements plus importants et/ou mieux ciblés pour favoriser la création de dispositifs alternatifs**, de nouvelles initiatives, afin d'ouvrir le champ des possibles en matière d'hébergement et de logement….

Dimension administrative :

- Favoriser **l'accompagnement physique** d'un travailleur social pour les démarches administratives
- Développer **la formation et la sensibilisation au numérique**, aussi bien pour les travailleurs sociaux que pour les personnes accompagnées
- Traiter les dossiers dans un délai court et avoir des réponses nettes
- Avoir accès aux soins quelle que soit sa situation administrative
- Permettre aux personnes sans papiers de travailler en France

Dimension linguistique :

- Développer l'apprentissage (formation) de la langue française
- Développer l'interprétariat (vocal et/ou physique)

Addictions :

- Renforcer la formation des travailleurs sociaux accompagnants les publics vulnérables
- Rester vigilant après le sevrage : rupture avec l'environnement ordinaire
- Prolonger le suivi post-cure
- Développer les groupes d'entraide mutuelle (GEM)
- Accompagner la personne à déplacer l'objet de son plaisir

Choix du prochain thème :

Les thématiques proposées par les participants étaient les suivantes (nombre de voix suite au vote) :

1. Le travail social : 16
2. Le travail pair : 14
3. L'aller vers : 9
4. Culture et acculturation : 3
5. Les addictions : 2
6. Lien secteur social et secteur santé : 0

Prochaine plénière :

Evolution du travail social et travail pair

→ Les deux premiers thèmes étant étroitement liés (travail social et travail pair), il a été demandé de les fusionner dans un même thème. Cette proposition a été validée à des participants présents.

Annexe 1 :

Les règles de vie du CRPA

1. On fonctionne dans un système d'entrée/sortie permanente : on vient une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue

2. La parole de l'un vaut la parole de l'autre

3. On parle à partir de son expérience, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle

4. On parle en son nom, pas au nom de la structure dans laquelle on travaille / on est

5. Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander, à se faire expliquer de nouveau

6. On se respecte les uns les autres, on ne se coupe pas la parole

7. On valide ensemble le travail effectué

8. Les pauses sont prévues, ne pas oublier de les rappeler aux animateurs !

9. Quand on s'engage dans une mission, on le fait sérieusement

10. On porte ensemble le CRPA, on le co-construit

Les réunions sont composées par 2/3 de personnes accompagnées ou l'ayant été et au maximum 1/3 de travailleurs sociaux, d'intervenants et institutionnels

Tous les participants (et les délégué-e-s en particulier), doivent veiller au respect de la charte et des règles, en y faisant référence chaque fois que de besoin

Annexe 2 : Le rôle des représentants du CRPA

Rôle des représentants du CRPA Occitanie

Décret (Art. D. 115-11)

« Les délégués :

- *représentent les personnes accueillies ou accompagnées, ou l'ayant été, dans les organismes consultatifs dont les textes qui les régissent prévoient une telle représentation.*
- *sont chargés, conjointement avec [le porteur] de définir l'ordre du jour, de fixer les dates, d'organiser et d'animer les séances plénières des [CRPA].*
- *proposent, en lien avec [le porteur] un programme de travail, validé, lors d'une séance plénière, à la majorité des suffrages exprimés »*

Les représentant du CRPA Occitanie ont pour mission de :

- **Porter la parole collective du CRPA** et non pas leur point de vue individuel
- **Participer à l'organisation et à l'animation des réunions plénières du CRPA et aux réunions intermédiaires** (COPIL…)
- **Représenter le CRPA dans les réunions institutionnelles** auxquelles ils sont invités et répondre aux différentes sollicitations concernant des projets qui leur semblent pertinents.
- **Participer aux réunions mensuelles** pour faire un retour sur les actions réalisées et organiser les actions pour le mois à venir (convention DRJSCS)
- **Rendre compte aux membres du CRPA de leur activité** (réunions, démarches en cours…)
- **Aller dans les différents départements et structures pour favoriser la participation et mobiliser autour du CRPA**
- **Mettre en œuvre des actions de communication ou des projets** en fonction des orientations que lui donne les membres du CRPA (lors des plénières) ?
- **Faire connaitre le CRPA et porter les préconisations du CRPA**

***« Il n'y a pas de compétence à avoir pour être représentant**, c'est avant tout l'envie de s'investir qui compte. »*

*« **C'est un engagement personnel**, qui demande du temps, de l'engagement et de l'organisation. »*

« Si le sujet d'un projet ou d'une réunion ne nous intéresse pas on peut passer la main à quelqu'un d'autre »

Annexe 3 : La charte des délégués CRPA

Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
OCCITANIE

Charte des délégué(e)s

Ce document est issu du travail de réflexion des membres du comité de pilotage

Les délégué(e)s s'engagent à :

- Accepter les différences de chacun et les différences d'opinions ;
- Respecter son engagement tout en mettant la priorité sur son parcours personnel ;
- Veiller à la réalisation des objectifs principaux du CRPA inscrits dans le décret et la convention ;
- Porter la parole du CRPA construite collectivement dans les plénières à partir de l'expérience individuelle de chacun ;
- Représenter le collectif et les propositions communes lors des interventions externes auprès des organismes publics, privés et associatifs ;
- Participer à l'ensemble des copil et des réunions, sauf cas de force majeure ;
- Préparer et animer les réunions et les groupes de travail, ainsi que participer aux décisions concernant l'organisation et le fonctionnement du CRPA ;
- Restituer ses interventions (à l'oral et par écrit) auprès des membres du CRPA et expliquer les enjeux qui y sont liés ;
- Travailler dans l'esprit d'entraide et de partage d'informations lors des comités de pilotage et avec l'ensemble des membres du CRPA ;
- Travailler en binôme sur la préparation et la représentation de la parole collective lors des interventions extérieures ;
- Les travaux effectués dans le cadre du mandat de délégués CRPA ont vocation à être partagés ; toutefois les échanges et les discussions qui ont lieu lors des copil doivent rester confidentielles ;
- Respecter la priorité du mandat du délégué CRPA par rapport aux autres mandats nationaux ou régionaux ;
- Rendre compte sur son mandat dans le rapport d'activité annuel du CRPA et assurer la transmission des informations aux nouveaux délégué(e)s élu(e)s.

Annexe 4 : Présentation des élections

Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
OCCITANIE

Elections des délégué-e-s CRPA Occitanie du 31 Janvier 2019

MODE D'EMPLOI

Qui peut se porter candidat-e ?

⇨ Toutes les personnes accueillies ou accompagnées, c'est-à-dire toute personne en situation de précarité, ou l'ayant été, **qui assiste au moins à sa troisième plénière CRPA Occitanie (y compris celle du 31 janvier 2019)**

Comment se porter candidat-e ?

⇨ **Faire part de sa candidature, au plus tard, le 29 janvier 2019**

- Par mail adressé à : virginie.matteoni@federationsolidarite.org

OU

- par courrier à : (Nouvelle adresse)
Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie
A l'attention de Virginie MATTEONI
Le Prologue - porte 8, 815 La Pyrénéenne, 31670 LABEGE

⇨ **Les candidat-e-s doivent impérativement être présent-e-s à la plénière du 31 janvier 2019, jour des élections.**

Qui peut participer au vote ?

⇨ **Toutes les personnes présentes lors du CRPA du 31 janvier 2019**
(sauf chargé-e-s de mission)

Combien de temps dure le mandat ?

⇨ Les délégué-e-s sont élu-e-s pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

⇨ Leur mandat prendra effet le 1er février 2019.

⇨ Des élections auront lieu chaque année pour favoriser le changement.

Comment se déroulent les élections ?

⇨ **Chaque candidat-e se présente oralement devant l'assemblée pendant environ <u>1 minute 30</u>, et explique pourquoi il/elle souhaite représenter le CRPA.**

⇨ **Les participant-e-s votent à <u>bulletin secret</u> pour élire <u>jusqu'à 8 délégué-e-s</u>**

☺ Les 8 candidat-e-s ayant le plus de votes sont élu-e-s en tant que délégué-e-s

<u>Recommandations :</u>

Il est souhaitable de privilégier

- ☺ *La mixité, en élisant autant de femmes que d'hommes ;*
- ☺ *Une représentation équitable des territoires, en élisant autant de personnes de l'ex-région Languedoc-Roussillon que de l'ex-région Midi-Pyrénées.*

☺ En cas d'égalité de résultats entre candidat-e-s, la parité sur l'un ou l'autre des critères ci-dessus sera privilégiée.

⇨ **Le dépouillement du vote sera fait par :**

- la chargée de mission qui accompagne le CRPA Occitanie,
- 2 personnes accueillies qui ne se présentent pas aux élections,
- 1 travailleur social.

⇨ **Au terme des élections, les délégué-e-s élu-e-s s'engagent à signer la <u>charte des délégué-e-s</u>.** Celle-ci sera représentée et confirmée lors de la journée d'intégration des délégué-e-s qui aura lieu en février 2019.